

Règlement du jeu : Le Lapin Doré

ARTICLE 1 : ORGANISATION

LoVerdun Vitrines, dont la présidente est Mme Vaudois Delphine, domicilié 30 avenue de Douaumont 55100 VERDUN organise un jeu-concours avec obligation d'achat qui aura lieu le 30 mars 2024 de 9h à minuit.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

La participation à ce jeu avec obligation d'achat est ouverte à toute personne physique et majeure domiciliée en France métropolitaine.

ARTICLE 3 ET 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer au jeu, il suffit de faire un achat chez les commerçants participants à l'opération (à raison d'un ticket par personne, même nom même adresse, même commerce, en libre circulation avec obligation d'achat). Nombre total de tickets distribués de façon aléatoire dans les commerces : 2000. Pour un adhérent, la participation au jeu est interdite dans son propre commerce.

Les commerces participants sont les adhérents 2024. (Adhésion enregistrée avant le 09/03/2024)

Article 5 et 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DOTATION

Les 2000 tickets sont répartis dans l'ensemble des commerces participants. Dans chaque commerce un ticket gagnant : mention Gagné sous l'opercule a gratter.

Une fois le ticket gagnant trouvé, le commerçant invite le client à se rendre avec son ticket à gratter et sa preuve d'achat sur le stand de LoVerdun Vitrines situé en bas du monument à la victoire le 30 mars 2024 de 9h à 19h, ou bien du 1 au 6 avril chez Asymétrie situé rue Edmond robin 55100 Verdun, aux horaires d'ouverture.

Passé le 8 avril 2024, aucune réclamation ne sera possible.

Article 7 : INFORMATION DES GAGNANTS

Une photo sera prise lors de la remise du Lapin Doré en chocolat, afin d'alimenter notre site internet et nos réseaux sociaux.

Le règlement complet de ce jeu sera adressé par courrier aux participants qui en feraient la demande. Il sera également disponible sur le site <https://loverdunvitrines.fr/>

L'organisateur se réserve le droit de publier les résultats du concours sur sa page Facebook et ses supports de communication papier.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour quelque raison que ce soit.

Le seul fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans condition du présent règlement dans son intégralité.

Toute réclamation devra être faite par écrit et adressée à l'association avant le 9 avril 2024.

Aucune réclamation ne sera acceptée après cette date. Il ne sera répondu à aucune correspondance concernant l'interprétation du présent règlement.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Il ne sera effectué aucun remboursement pour frais de participation.

Ce règlement pourra être fourni sur simple demande écrite (frais de timbre remboursés sur simple demande, au tarif postal lettre verte en vigueur) à l'adresse de l'association et ce à titre gratuit.

Il sera affiché dans tous les commerces participants ainsi que sur le site : www.loverdunvitrines.fr

ARTICLE 10 : AUTORISATIONS DIVERSES

Les gagnants autorisent les organisateurs à diffuser leur image et leurs coordonnées à des fins de promotion du concours et de ses résultats. Ces autorisations entraînent renonciation à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de leur nom, de leur âge, de leur image, et dès lors que ces utilisations sont conformes aux précédents alinéas. Les présentes autorisations sont données à titre gracieux pour une durée de deux ans à partir de l'annonce des résultats.

ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'association organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

LoVerdun Vitrines se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité soit engagée sur ce fait.

Vos informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans votre consentement, et votre email ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles demandées. Cependant la liste des gagnants peut être communiquée à nos partenaires qui fournissent les bulletins, ceci à des fins promotionnelles.

Conformément à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « informatiques et libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant par le biais de notre adresse mail : contact@loverdunvitrines.fr.

TOUS LES CAS NON PREVUS PAR LE REGLEMENT SERONT TRANCHES PAR L'ASSOCIATION.